

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le neuf décembre deux mille seize, à dix-huit heures trente, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Bonnet Briance, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 01/12/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS** : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

**EXCUSES** : Catherine CELESTIN (délégation de vote à Jean-Pierre ESTRADE), Paul DUCHEZ (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD).

**ABSENTS** : Pierre LANGLADE, Xavier NOUHAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

### 2016-109 : RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Compte tenu des évolutions de missions et de compétences et / ou de service commun, Monsieur le Président propose de créer les emplois suivants :

- ✓ 1 emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- ✓ 1 emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- ✓ 1 emploi d'Educateur Jeunes Enfants à temps non complet - 17H30 / semaine
- ✓ 1 emploi d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet – 31H / semaine
- ✓ Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- ✓ Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

De plus, suite du départ d'un agent auxiliaire de puériculture à temps non complet et du reclassement interne d'un agent social au service Ressources Humaines qui intervenait sur un temps partiel, Monsieur le Président propose de créer :

- ✓ 1 auxiliaire de puériculture à temps complet
- ✓ 1 auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- ✓ 1 auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- ✓ 1 Educateur Jeunes Enfants à temps complet

Pour terminer, Monsieur le Président expose que, malgré deux procédures de recrutement, la Communauté de Communes de Noblat n'a pas trouvé de candidat pour pourvoir le poste de référent technique à l'Espace Aqua'Noblat. Monsieur le Président propose, dans le cadre d'une réorganisation interne de ce service :

- ✓ De fermer les emplois d'agent de maîtrise à temps complet, d'agent de maîtrise principal à temps complet et technicien à temps complet
- ✓ De créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par  
31 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Approuve l'ouverture des postes suivants :

- ✓ 1 emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- ✓ 1 emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- ✓ 1 emploi d'Educateur Jeunes Enfants à temps non complet - 17H30 / semaine
- ✓ 1 emploi d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet – 31H / semaine

- ✓ Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- ✓ Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- ✓ 1 auxiliaire de puériculture à temps complet
- ✓ 1 auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- ✓ 1 auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- ✓ 1 Educateur Jeunes Enfants à temps complet
- ✓ 1 emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

**Approuve** la fermeture des postes suivants :

- ✓ 1 emploi d'agent de maîtrise à temps complet,
- ✓ 1 emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet
- ✓ 1 emploi technicien à temps complet

**Approuve** le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Noblat joint à la présente délibération.

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2016-097**

Fait et délibéré à Saint-Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 12 décembre 2016

Certifié exécutoire  
Reçu à la Préfecture  
le : 15/12/16  
Publié ou notifié  
Le : 15/12/16..



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** ressources humaines tableaux des effectifs, modifications

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/12/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/12/2016

**Numéro de l'acte :** 2016-109 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20161209-2016-109-DE

---

**Date de décision :** 09/12/2016

**Acte transmis par :** Alain DARBON

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.